

LICENCE VERTE

POUR FAIRE SES PREMIERS PAS DE CAVALIER !

Vous rêvez de tenter l'aventure cavalière sans oser passer le cap ? Grâce à la licence verte, il est désormais possible de goûter aux services proposés par la FFE et ses établissements adhérents durant 30 jours de découverte. Un moyen simple de profiter en toute tranquillité de ses premiers pas de cavalier ! Rapprochez-vous d'un club FFE.

► BIEN ASSURÉ

Vous pouvez souscrire la Licence verte en exclusivité auprès des 6500 poney-clubs et centres équestres adhérents à la FFE. Elle permet pour 10€ de bénéficier durant 30 jours d'une assurance spécifiquement étudiée pour la pratique de l'équitation.

► PASSEPORT FORMATION

La Fédération Française d'Équitation s'attache à proposer pour chaque cavalier un projet équestre de formation. La licence verte vous permet de vous inscrire dans ces dispositifs et de passer l'ensemble des brevets fédéraux : Galops® Poneys, Galops®, Degrés®, Brevets de randonneurs. La validation définitive de votre diplôme intervient à la prise de votre licence pratiquant.

► PASSEPORT NATURE

La licence verte vous donne accès, le temps de sa validité, à toutes les activités des structures équestres. Sans formalité complémentaire, vous bénéficiez aussi de l'ensemble des produits et services FFE ; vous pouvez ainsi référencer vos jours de randonnées. La licence verte est idéale pour préparer vos stages, séjours, promenades et randonnées, y compris ceux référencés sur achevalenfrance.com.

► FFE À VOS CÔTÉS

La licence verte ouvre accès à la Page Cavalier FFE. De plus, la FFE s'attache à communiquer auprès de ces cavaliers référencés. Un moyen efficace de conserver leur intérêt dans la durée et de les garder motivés.

► PREMIERS PAS

Pour vous lancer dans l'aventure équestre et découvrir toutes les facettes du contact avec les chevaux, il vous suffit de franchir la porte d'un poney-club ou d'un centre équestre et de demander votre licence verte. Il y en a forcément un à proximité :

www.ffe.com/Rechercher-un-club

